



**Koolen De Vries France**

9 rue Molière  
80 470 Ailly sur Somme

# **Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du vendredi 26/11/2021**

Le vendredi 26 novembre 2021 à 20h30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis en visioconférence suite à convocation par E-mail du Président en date du 12 novembre 2021.

Sont présents : Mesdames Beaulieu, Chaix et Vasseur ; Messieurs Chaix et Détourné.  
Assiste sans droit de vote : M. Beaulieu

Il a été établi une feuille de présence via le détail des connexions Internet par le biais du site de visioconférence. Cette feuille de présence est annexée au présent procès-verbal et permet de constater que 5 administrateurs sur 8 sont présents.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Remboursement regroupement
- Politique d'Adhésion
- Billetterie Handball CSMBH
- Tee-Shirts
- Boutique en ligne
- Projets 2022
- Questions diverses

## **I- Remboursement regroupement**

Suite à la demande de remboursement formulée par M TREDET concernant l'absence de 3 membres de sa famille au regroupement pour lesquels le forfait hébergement avait été acquitté.

Le CA a décidé de répondre favorablement à sa demande étant donné que :

- Mme BEAULIEU souligne le fait que M TREDET a averti de l'absence de certains membres de sa famille avant la date du regroupement
- M CHAIX explique que l'association KDVF a pu libérer la chambre qui lui était réservée et l'affecter à une autre famille et reloger M TREDET et son fils dans une chambre plus petite
- M DETOURNE conclut qu'il n'y a pas eu de préjudice considérable pour KDVF et que le remboursement ne met pas en péril les finances de l'association
- Mme CHAIX indique que le montant du remboursement s'élève à 119,60 euros
- M DETOURNE propose d'annoter la facture (numéro 35-2021) avec la mention du remboursement qui sera effectué par chèque

## **II- Politique d'Adhésion**

M DETOURNE souhaite définir une politique d'adhésion notamment sur :

- La durée de validité de l'adhésion : sur l'année de l'adhésion ou sur une période de 12 mois glissante
- Les personnes invitées et les membres remplissant les conditions de vote lors de l'AG

M DETOURNE évoque également la possibilité de rédiger un règlement intérieur définissant la politique d'adhésion qui permettrait au CA d'en modifier les éléments contrairement aux statuts dont les évolutions doivent être votés en AG.

L'ensemble des membres du CA est d'accord pour clarifier la politique d'adhésion en retenant :

- L'adhésion millésime N sera valable sur l'année N
- Les adhérents doivent être à jour de leur cotisation de l'année N pour voter à l'AG de cette même année
- Les adhérents de l'année N-1 et non à jour de leur cotisation de l'année N seront invités à l'AG de l'année N sans droit de vote

Le CA se prononce également favorable à la création d'un règlement intérieur qui sera élaboré par M DETOURNE.

M DETOURNE indique qu'une éventuelle augmentation du montant de la cotisation devra être évoquée lors de la prochaine AG compte tenu du fait que notre partenaire l'Association Valentin APAC a augmenté sa cotisation sans pour autant augmenter actuellement le montant de la co-adhésion Valentin APAC-KDVF.

## **III – Billetterie Handball 2021-CSMBH**

M. Chaix expose le principe du partenariat proposé par Chambéry Savoie Mont Blanc Handball : CSMBH propose la vente de billets à tarif préférentiel à l'association au prix de 9 euros au lieu de 13 euros. KDVF est en charge de réserver et de vendre le nombre de billets souhaités pour les matchs souhaités.

En fin de saison, le CSMBH reverse à l'association une participation égale à

- 3 euros par billets vendus si leur nombre est inférieur à 100
- 5 euros par billets vendus si leur nombre est supérieur ou égal à 100

La remise de chèque s'effectue lors de match avec mise en avant de l'association.

L'ensemble du CA approuve ce partenariat dans lequel l'association ne prend aucun risque financier car elle peut n'acheter que les billets vendus, et elle bénéficie d'une exposition publique et médiatique (matchs télévisés).

## **IV – Tee-Shirts**

KDVF et plusieurs de ses adhérents ont émis le souhait de réaliser des T-Shirts à l'effigie de l'association pour promouvoir le syndrome.

Il est question de définir ce projet afin de réaliser des devis comparables et de concrétiser ce projet.

En introduction, Mme BEAULIEU explique avoir contacté un auto - entrepreneur capable de réaliser divers objets avec broderie au cas par cas, à l'unité ou en plusieurs exemplaires et à tout moment.

Cette piste est retenue dans la mesure où l'association n'aura pas à gérer de stocks, ni à commander une volumétrie importante afin d'obtenir un tarif intéressant et n'engagera pas d'avance de trésorerie à long terme puisque chaque objet commandé à l'entreprise sera auparavant réglé à KDVF par l'acquéreur. Mme Beaulieu va effectuer une demande de devis sur 4 articles : écussons, polos, sweat-shirts, et casquettes.

Cette nouvelle opportunité s'ajoute à la volonté de réaliser des T-Shirts. Afin d'avancer sur ce projet, Mme VASSEUR, Mme CHAIX et M DETOURNE suggèrent de définir la couleur du T-SHIRT et les motifs retenus pour les flocages.

Ainsi, les membres du CA ont choisi d'apposer le logo KDVF sur le devant (cœur) et le texte « Ensemble avec les Kool Kids koolendevries.org » de couleur jaune au dos des T-Shirts de couleur bleu marine.

Des devis vont être effectués auprès de différentes entreprises afin de finaliser ce projet.

## **V – Boutique en ligne**

Avec la multiplication des produits proposés à la vente par KDVF, se pose la question de la création d'une boutique en ligne compte tenu du fait que le site Hello Asso est assez limité pour réaliser ces ventes.

M DETOURNE explique que la plateforme Wix qui héberge actuellement le site KDVF (abonnement annuel de 125 €) propose la possibilité de créer une boutique en ligne (fonctionnement en France mais société de paiement étrangère). Les frais de paiement sont de l'ordre de 1,40% du montant de la transaction plus 0,25 €.

M DETOURNE porte à la connaissance du CA l'existence de la plateforme payante AssoConnect (abonnement annuel de l'ordre de 200 €) permettant de gérer les adhésions et les dons, de détenir un site WEB, une boutique en ligne et de bénéficier d'un logiciel de comptabilité.

Le CA est intéressé par cette plateforme qui permettrait de centraliser tous ses services au même endroit. M DETOURNE va poursuivre ses investigations pour la présenter prochainement de façon détaillée.

## **VI – Projets 2022**

- Trail La Moldreuilloise au profit de KDVF
- Contact de M DETOURNE par une association organisatrice d'évènements au profit d'autres associations pour la réalisation d'un concert au profit de KDVF
- Boutique La Bohème by Maya (vente de vêtements) devrait organiser un live dont le bénéfice serait reversé à KDVF
- Renouvellement de la candidature pour participer au jeu TV Fort Boyard
- Réalisation de T-Shirts et autres articles à l'effigie de KDVF
- Projet de recherche AnDDi-Rares
- Explorer la piste Balades solidaires Fondation Groupama
- Kit mallettes (demandes de subventions-contacter Hoptoys)
- Visio familles-Groupes de parole
- Commencer la réflexion et les recherches pour un nouveau Regroupement de familles en 2023

## VII – Questions diverses

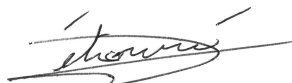
- Mme Beaulieu demande :
  - La possibilité de récupérer les PowerPoint de présentation lors du regroupement d'Aurélien CHAMBERLAIN et d'AnDDi-Rares : ceux-ci seront réclamés respectivement par M DETOURNE (qui vérifiera également la détention de l'autorisation du droit à l'image et l'envoi de demande de remboursement de frais à GenIDA de M CHAMBERLAIN) et M CHAIX
  - Si les remerciements ont été effectués auprès de JIMINY Conseil : M DETOURNE confirme.
- La question d'envoyer gratuitement un livre à Pauline REY, Kool Kid adulte adhérente en nom propre est évoquée (ses parents ayant déjà reçu un livre gratuitement en tant qu'adhérents) : la décision de lui envoyer son propre livre est actée.
- Une famille a demandé l'envoi des vidéos du regroupement : la décision est prise de ne faire aucun envoi individuel, ces vidéos sont disponibles sur les pages du site réservées aux adhérents.
- Demande de centraliser les frais du regroupement pour avoir une estimation du coût de cet évènement
- Mme BEAULIEU demande des retours sur le document « deuil de l'enfant idéal » qu'elle a élaboré, cet article est acquiescé par les membres ainsi que le projet de rédaction d'un document sur la déficience intellectuelle par M DETOURNE
- Le CA décide de reconduire son action d'offrir un livre de témoignages KDV aux nouveaux adhérents en 2022
- Mme CHAIX propose de contacter la rédaction du journal Le Petit Quotidien-Play Bac Presse afin de proposer un article d'un enfant KDV ou d'un frère ou d'une sœur d'un Kool kid.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur DETOURNE déclare la séance levée à 23h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire.

Le 27 novembre 2021,

Sébastien Détourné  
Le Président



Magali CHAIX  
La Trésorière

